

La commune de Saint Germain du Seudre lance son PLU !

Par délibération du conseil municipal du 12 Août 2022 la commune de Saint Germain du Seudre s'est engagée dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU est un document de planification et d'urbanisme réglementaire, réalisé à l'échelle communale. Il analyse le fonctionnement du territoire et identifie des enjeux pour construire un projet territorial d'aménagement et de développement, à l'horizon des 10-15 prochaines années. Ce projet se traduira notamment au travers de règles d'utilisation et d'occupation du sol qui s'appliqueront lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, de construire, déclarations préalables...).

Pourquoi réviser son PLU ?

Dans une société en mouvement, confrontée à de nouveaux enjeux contemporains, le PLU vise à répondre à des questions sociétales et interroge les perspectives d'évolution souhaitées par la commune : *Comment adapter nos modes de vie aux changements climatiques ? Comment préserver nos espaces naturels et agricoles ? Faut-il construire de nouveaux logements et où ? Comment concilier développement économique, accueil de nouvelles populations, tourisme et environnement ?*

Le PLU est aussi l'occasion de mettre en valeur l'existant (patrimoine culturel, naturel, bâti, paysager), prendre en compte les problématiques locales, identifier les enjeux de la commune et trouver des réponses de manière collective.

La révision du PLU s'inscrit également dans une obligation de mise en compatibilité de celui-ci avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) approuvé par la Communauté de communes de Haute Saintonge en février 2020. Le SCoT est un document d'urbanisme qui détermine pour les 20 prochaines années l'aménagement et les grandes orientations de développement du territoire intercommunal (à l'échelle des 129 communes) en prenant en compte ses enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Cette mise en compatibilité est l'occasion pour la commune (et pour 84 autres communes de la Haute-Saintonge) de sécuriser le PLU et également d'intégrer les enjeux du bassin de vie dans lequel est intégrée Saint Germain du Seudre

Pour tout savoir sur le SCoT : <https://www.haute-saintonge.org/cadre-de-vie/urbanisme>

Quels sont les objectifs du PLU ?

Dans sa délibération communale, le conseil municipal identifie les objectifs à atteindre dans l'exercice de l'élaboration de son PLU :

- Élaborer un document d'urbanisme compatible avec les évolutions législatives et réglementaires ainsi qu'avec les documents supra-communaux tels que le SCOT et le PCAET de Haute Saintonge ;
- Pérenniser et dynamiser les services et les commerces ;
- Prioriser l'urbanisation en densification du bourg notamment par la réhabilitation du bâti existant ;
- Intégrer les effets du changement climatique dans les choix d'aménagements des espaces urbains ;
- Valoriser et préserver le patrimoine bâti et le patrimoine naturel ;
- Encourager les activités agricoles qui participent à l'aménagement durable du territoire et à sa résilience en lien avec les objectifs du Projet Alimentaire Territorial.
- Renforcer et valoriser la trame verte et bleue ;
- Renforcer la protection des populations au regard de l'augmentation des risques dans un contexte de nécessaire adaptation au changement climatique ;
- Promouvoir un aménagement urbain favorable à la santé, au bien-être des habitants et à la résilience du territoire ;

- Permettre un développement massif des énergies renouvelables, favoriser la performance et la sobriété énergétique ;
- Préserver la ressource en eau et améliorer le cycle de l'eau ;
- Faciliter l'intermodalité, faciliter les déplacements durables et actifs, réduire les besoins de mobilité.

Quelles places pour les habitants dans le projet ?

La révision du PLU se réalise de manière concertée avec les habitants. Différentes formes de concertation ont été choisies par le conseil municipal :

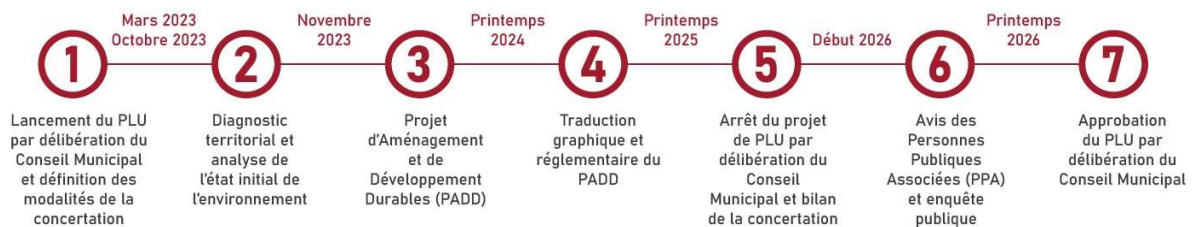
- Article dans le bulletin municipal,
- Registre de concertation disponible en Mairie
- Panneaux d'affichage en Mairie pour présenter l'avancement de l'étude
- 1 réunion publique pour présenter le PADD
- 1 réunion publique pour présenter la traduction réglementaire

Comment participer au projet ?

Plusieurs moyens sont à dispositions des habitants pour qu'ils puissent exprimer leurs opinions, leurs besoins et leurs demandes sur le PLU de *Saint Germain Du Seudre*

- le registre papier présent à la mairie
- par courrier adressé à Mme le Maire
- en participant aux réunions publiques

Quelles sont les étapes du PLU ?



Une réunion publique au printemps !

D'ici le printemps le PLU aura bien avancé. Nous vous proposerons donc une réunion publique qui présentera le projet d'aménagement et de développement durable du PLU ainsi que les différents enjeux identifiés dans le diagnostic.

C'est le moment de venir poser vos questions et d'en savoir plus sur le projet de territoire de votre commune. Pour plus d'informations, rendez-vous en mairie !